



ANAP PROJETS PERFORMANCE



Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans signe son « contrat performance » avec l'ARS Centre et l'ANAP

Mardi 1er février 2011

Dossier de presse

Contacts Presse :

- CHR Orléans : Virginie Turquet Tél : 02 38 74 46 98
Courriel : virginie.turquet@chr-orleans.fr
- ANAP – Christine Albessard : Tél : 01.57.27.12.21
Courriel : christine.albessard@anap.fr
- ARS – Ségolène Chatelin Tél: 02.38.77.39.00
Courriel : segolene.chatelin@ars.sante.fr



Sommaire

Communiqué de presse	p. 3
La démarche des contrats performance	p. 4
Le contrat performance du CHR d'Orléans	p. 6
La signature tripartite du contrat performance : ANAP, ARS et CHR d'Orléans	p. 7



Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans signe son contrat performance

Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, actuellement engagé dans un projet de reconstruction pour devenir le « Nouvel Hôpital d'Orléans (NHO) », a signé le 1^{er} février avec l'ANAP et l'ARS du Centre son contrat performance qui vise à améliorer la performance de l'établissement dans une démarche de réorganisation.

Le Projet Performance du CHR d'Orléans

Le CHR d'Orléans annonce la signature de son contrat performance en présence de **Olivier BOYER, Directeur Général du CHR, Jacques LAISNE, Directeur Général de l'ARS du Centre et Christian ANASTASY, Directeur Général de l'ANAP**. Ce contrat concrétise le projet performance qui se base sur un diagnostic effectué depuis plusieurs mois. Le projet performance est composé de neuf chantiers, principalement axés sur l'amélioration de processus organisationnels (gestion des blocs opératoires, service des urgences, pharmacie, gestion des lits) et sur l'emménagement dans le « NHO » (Nouvel Hôpital d'Orléans).

Ce projet fait partie des projets performance de l'ANAP visant de nombreux établissements en France. Le projet performance est piloté par l'établissement, qui reçoit l'appui opérationnel de l'ANAP. La préparation du projet se décompose en :

- un diagnostic global,
- une priorisation des pistes de travail pour l'élaboration d'un plan d'action,
- une contractualisation tripartite entre l'établissement, l'ARS et l'ANAP.

Le Projet Performance : une transformation durable des établissements

Au cœur de la réforme du système de santé, l'ANAP est chargée, en collaboration étroite avec les ARS, d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance. L'impact visé par le projet performance porte sur trois dimensions :

- la qualité de prise en charge des usagers
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels
- l'efficacité opérationnelle et financière

Le contrat performance est la traduction de l'engagement des parties dans la **démarche d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public** dans les hôpitaux.

En présence de :

- Olivier BOYER, Directeur Général du CHR d'Orléans (signataire du contrat)
- Jacques LAISNE, Directeur Général de l'ARS du Centre (signataire du contrat)
- Christian ANASTASY, Directeur Général de l'ANAP (signataire du contrat)



La démarche des contrats Performance des établissements de santé

Les projets performance résultent de la volonté du Ministère de la Santé et du Ministère des Comptes publics de mettre en œuvre des contrats avec les Etablissements de santé pour améliorer durablement leur performance et démontrer un impact tangible au profit des patients et des acteurs du système de santé.

L'ANAP a l'ambition d'agir sur les trois composantes de la performance des Etablissements :

- la **qualité de prise en charge des usagers** ;
- les **conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels** ;
- la **performance opérationnelle et financière**.

1-1. Origine et objectifs

Par ce contrat performance, les trois parties signataires (Directeurs généraux de l'Etablissement, de l'ARS et de l'ANAP) s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions qui découle des pistes de travail retenues et à atteindre des objectifs qui ont été discutés et validés.

Ce contrat définit les **objectifs à atteindre dans les chantiers opérationnels**, qui constituent un premier niveau de transformation de l'établissement. Ces objectifs, décrits par des indicateurs portant sur les trois dimensions de la performance, constituent un « standard de bonnes pratiques » observées au niveau national.

Par exemple :

- prise en charge en ambulatoire de 85 % des 18 gestes marqueurs ;
- occupation des salles de blocs à hauteur de 75 % ;
- rendez-vous attribué en consultation en moins d'un mois ;
- 80% des patients pris en charge en moins de 4 heures aux urgences ;
- occupation de l'IRM d'au moins 80 % ;
- satisfaction d'au moins 80 % des patients dans le cadre des enquêtes de satisfaction ;
- amélioration du taux de capacité d'autofinancement.

1-2. Répartition des rôles et gouvernance

Ce contrat pose les fondements :

- d'une responsabilité de mobilisation de la stratégie de l'Etablissement, de son organisation et de la gestion de ses ressources humaines et financières ;
- d'une responsabilité de résultat donnant lieu à la formalisation de l'impact chiffré et évalué des actions de transformation.

Afin de garantir le succès de la mise en œuvre du contrat, les trois parties s'engagent notamment sur les moyens nécessaires à l'obtention des résultats chiffrés.

Cette démarche repose sur un **accompagnement de la transformation des Etablissements de santé**, en visant l'amélioration de leur performance et en tenant compte des spécificités de terrain.



Le cofinancement des prestations de conseil à venir est un principe clé. Les pistes d'amélioration de la performance sont partagées entre l'Etablissement et l'ANAP, en ce qui concerne les ressources à engager.

Le contrat performance sera mis en œuvre jusqu'à fin 2012. La gouvernance du projet, ainsi que les modalités précises de cofinancement des prestations à engager, y sont décrites de façon détaillée.

La performance, c'est quoi au juste ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la performance comme la capacité à mobiliser les ressources disponibles pour améliorer la santé de la population, développer la capacité du système de santé à prendre en compte les attentes de la population et enfin réduire les iniquités de financement du système.



ANAP

PROJETS PERFORMANCE



Le contrat performance du CHR d'Orléans

Un contrat qui vise à accroître la performance par l'identification de neuf pistes d'amélioration

L'objectif du projet performance est de permettre à de réaliser un diagnostic opérationnel et économique sur différents axes :

- 1/ Réorganiser les modalités de prise en charge ambulatoire au CHRO : réduire / faire disparaître l'ambulatoire forain
- 2/ Optimiser le fonctionnement du bloc opératoire de l'Hôpital Porte Madeleine
- 3/ Optimiser le fonctionnement du service des urgences du site La Source
- 4/ Optimiser les logistiques de l'exploitation d'une structure multi sites (hors transports de patients)
- 5/ Réduire les coûts de fonctionnement de la Pharmacie
- 6/ Etendre l'optimisation des lits à l'ensemble du site La Source
- 7/ Ressources Humaines : Absentéisme, GPMC & attractivité de la structure
- 8/ Débuter la mutualisation des consultations externes
- 9/ Préparer l'entrée dans le Nouvel Hôpital d'Orléans



La signature tripartite du contrat performance : ANAP, ARS, CHR d'Orléans

3-1 Présentation de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux



Textes de référence

Arrêté du 16 octobre 2009 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux »

Président du Conseil d'administration : Philippe Ritter
Directeur général : Christian Anastasy

Partenaires :
HAS
Asip Santé
ATIH
AFCA
Coordonnées :
ANAP
23 avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. 01 57 27 12 00
Email : contact@anap.fr

Site Internet :
<http://www.anap.fr>

Instituée par la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'ANAP a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers, en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre, leur permettant de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier et de suivre et d'accroître leur performance, afin de maîtriser leurs dépenses.

L'ANAP fédère les expériences et les compétences de trois entités : la Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (Mainh), le Groupement pour la Modernisation du Système d'Information Hospitalier (Gmsih) et la Mission Nationale d'Expertise et d'Audit Hospitaliers (Meah), auxquelles sont venues s'ajouter des compétences complémentaires.

Missions

L'ANAP assure notamment les missions suivantes :

- La conception et la diffusion d'outils et de services permettant aux établissements de santé et médico-sociaux d'améliorer leur performance et, en particulier, la qualité de leur service aux patients et aux personnes ;
- L'appui et l'accompagnement des établissements, notamment dans le cadre de missions de réorganisation interne, de redressement, de gestion immobilière ou de projets de recompositions hospitalières ou médico-sociales ;
- L'évaluation, l'audit et l'expertise des projets hospitaliers ou médico-sociaux, notamment dans le domaine immobilier et des systèmes d'information ;
- Le pilotage et la conduite d'audits sur la performance des établissements de santé et médico-sociaux ;
- L'appui aux agences régionales de santé dans leur mission de pilotage opérationnel et d'amélioration de la performance des établissements ;
- L'appui de l'administration centrale dans sa mission de pilotage stratégique de l'offre de soins et médico-sociale.

Programme de travail 2011

Le programme de travail 2011 de l'ANAP s'appuie sur 3 principes forts :

- Continuité dans la poursuite des projets pluriannuels du programme de travail 2010
- Renforcement de l'action de l'ANAP à destination des acteurs du secteur médico-social
- Exploration de nouvelles thématiques du champ de la performance

L'ANAP s'engage à valoriser au mieux l'impact prévisionnel des projets à venir et à rendre compte de l'impact obtenu par les projets réalisés. En 2011, le programme de travail et le fonctionnement de l'Agence nécessitent un budget prévisionnel de 55 millions d'euros et la mobilisation de 90 équivalents temps plein.



3-2 Présentation de l'Agence Régionale de Santé du Centre



Texte de référence

La loi Hôpital, patients santé et territoires du 21 juillet 2009 institue des ARS. Cette réforme procède d'un choix stratégique fondamental: **renforcer le pilotage territorial, en se donnant les moyens d'une plus grande efficacité.**

Directeur Général :

Jacques LAISNE

Directeur de l'offre sanitaire et médico-sociale :

Docteur André OCHMANN

Responsable du Pôle appui à la performance et gestion du risque :

Agnès HUBERT-JOUANNEAU

Référent ANAP pour le CHRO :

Valentine RIEDER

Coordonnées :

ARS du Centre
Adresse :
131 rue du Faubourg
Bannier
BP 74409
45044 ORLEANS cdx 1
Tél. : 02.38.77.32.32
Fax : 02.38.54.46.03
www.ars.centre.sante.fr

Clef de voûte de la nouvelle organisation du système de santé prévue par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009, les Agences Régionales de Santé – ARS visent à unifier l'organisation territoriale de notre système de santé. Elles constituent au niveau régional l'interlocuteur unique des professionnels de santé, des établissements de soins et médico-sociaux, des collectivités locales et des associations.

L'ARS du Centre rassemble les ressources de l'Etat et de l'Assurance Maladie, pour renforcer l'efficacité collective et garantir l'avenir du service public de la santé. Elle réunit les organismes chargés des politiques de santé dans la région Centre et les départements :

- la Direction régionale et les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS),
- l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH),
- le Groupement régional de santé publique (GRSP),
- l'Union régionale des caisses d'Assurance Maladie (URCAM),
- la Caisse régionale d'Assurance Maladie (CRAM) dans le cadre de ses missions sanitaires,
- la Mission régionale de santé (MRS) et la Direction Régionale du Service Médical de l'Assurance Maladie (DRSM),
- le Régime social des indépendants (RSI) et la Mutualité sociale agricole (MSA)

Missions

Le pilotage de la politique de santé publique et environnementale pour s'adapter aux nouveaux enjeux :

- assurer la veille et la sécurité sanitaires,
- contribuer à la gestion des crises sanitaires en liaison avec le préfet,
- définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé,
- piloter des actions en santé environnement.

La régulation de l'offre de santé, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé. La régulation de l'offre de santé portera sur les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier.

Elle comporte :

- une dimension territoriale, pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire,
- une dimension économique, pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

Au sein de l'ARS du Centre, la Direction de l'offre sanitaire et médico-sociale comprend le Pôle appui à la performance et gestion du risque, composé d'une dizaine d'expert dans des domaines tels que le contrôle de gestion, systèmes d'information, l'investissement... Ce pôle est dédié aux missions d'expertise auprès des établissements et à la maîtrise des dépenses de santé, en développant avec l'Assurance Maladie un programme d'actions pluriannuel, destiné à améliorer les modes de recours aux soins et les pratiques des professionnels ou des établissements de santé.

Programme de travail 2011

Le programme de travail 2011 du Pôle appui à la performance et gestion du risque inclura notamment le développement des études et l'accompagnement des établissements de santé et médico-sociaux dans le cadre de la performance.



3-3 Présentation du Centre Hospitalier Régional d'Orléans



Président du Conseil de surveillance :
Serge Grouard, Député et Maire d'Orléans

Directeur Général :
Olivier Boyer

Président de la Commission Médicale d'Établissement :
Christian Fleury

Coordonnées :
02.38.51.44.44

Chargé de ce dossier :
Olivier Boyer

Contact presse :
Virginie Turquet

Site Web :
www.chr-orleans.fr

Le CHR d'Orléans en 2009, en quelques chiffres :

- 6 sites dont 2 de court séjour (**350 lits à Porte Madeleine, 587 lits à La Source**), et 4 établissements d'accueil des personnes âgées (**522 lits au total + 58 lits en Soins de Suite et de Réadaptation à Saran**).

- 2 écoles : l'**Institut de Formations Paramédicales** (infirmières, aides-soignants, puéricultrices...), l'**Institut de Formation en Masso-kinésithérapie**.

- **74 214 court séjour, 14 824 interventions chirurgicales, 86 378 passages aux urgences, 4 393 naissances**

- 4 624 personnels dont 454 médecins et internes